

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Christian Haché	Numéro de permis 2015932	Date d'inspection Le 16 mars 2022	
Nom de l'établissement Garderie Polichinelle		Numéro de téléphone (506) 753-4218	
Adresse 87 Arran Street Campbellton NB E3N 1L5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement en après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- Les dossiers des membres du personnel sont complets.
- Les parents des enfants présents à la garderie bénéficient d'un accès à tout moment.
- Pendant la visite, l'établissement fournit une orientation positive envers les enfants.
- Les activités suivantes ont été observées lors de la surveillance : la routine du réveil de la sieste, jeux libres, certains enfants font des dessins et la collation
- Discussion avec l'exploitante concernant le comité de parents.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 mars 2022

Date

original signé par
Susy Pitre

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 mars 2022

Date